

# FONDS HYDRAULIQUE AGRICOLE

Un levier pour le soutien d'une  
agriculture résiliente



## PÉRIODE

du 5 mars au 15 mai 2024



## BÉNÉFICIAIRES

Exploitations agricoles.  
Priorité aux engagées  
dans la transition  
agroécologique.



## TAUX DE SUBVENTION

65 % à 80% des  
investissements.

Cabinet expert en aides  
publiques de la filière agricole  
et agroalimentaire.

**280** projets accompagnés  
**90M€** d'aides obtenues

[WWW.ILEXENVIRONNEMENT.FR](http://WWW.ILEXENVIRONNEMENT.FR)



Le fonds hydraulique vise à moderniser les infrastructures hydrauliques agricoles existantes et à développer de nouveaux projets, tout en respectant l'équilibre des usages et des écosystèmes.

## OBJECTIF :

Rendre les exploitations agricoles plus résilientes face aux défis posés par le changement climatique, afin de garantir la souveraineté alimentaire du pays.

## PROJETS ÉLIGIBLES

- Rénovation, agrandissement et optimisation du patrimoine hydraulique existant.
- Nouvelles retenues agricoles.
- Stockage des eaux dans des projets de réutilisation des eaux usées à des fins agricoles.
- Modernisation, réhabilitation, création et extension de réseaux d'irrigation et de réutilisation.

**Les investissements sont exclusivement dédiés à l'irrigation de parcelles agricoles.**

Kevin SINGER

Consultant confirmé

07.88.33.55.66

[ksinger@ilexenvironnement.fr](mailto:ksinger@ilexenvironnement.fr)

